

Zurich, le 15 novembre 2010

5190_20101109_Erklärung_Solidarität_def_f.doc

Appel à davantage de solidarité, de collaboration et de parcimonie dans l'utilisation des fonds

Introduction

Depuis quarante ans, la Conférence des évêques suisses, l'Action de Carême et la Conférence centrale catholique romaine de Suisse (RKZ) œuvrent ensemble à l'organisation et au cofinancement des tâches que l'Eglise catholique assume au niveau du pays et des régions linguistiques. Cette collaboration est l'expression d'une volonté commune de travailler conjointement au développement de la présence de l'Eglise au sein de notre pays et à l'affectation la mieux ciblée possible des moyens financiers provenant des impôts ecclésiastiques et de dons.

Etre Eglise ensemble en des temps difficiles

Ce 40^e anniversaire tombe dans une période difficile. L'Eglise doit lutter pour sa crédibilité et le maintien de sa position au sein de la société. De plus, l'organisation de la pastorale est en plein bouleversement. Dans maints endroits, l'institution est confrontée à une pénurie de personnel. Quant à sa situation financière, elle varie considérablement d'un lieu à l'autre.

Pourquoi lancer cet appel?

L'événement extérieur ayant incité à publier la présente déclaration est la constatation d'un recul sensible en 2009 et 2010 du produit de la collecte de l'Œuvre d'entraide catholique suisse Action de Carême. Toutefois, le véritable motif en est essentiellement les obstacles auxquels se heurtent depuis de nombreuses années l'organisation et le cofinancement des tâches assumées par l'Eglise catholique au niveau du pays et des régions linguistiques. Des problèmes dont la résolution est urgente si l'on veut éviter que l'Eglise n'en pâtisse directement.

Voilà pourquoi la Commission paritaire de planification et de financement CES – AdC/RKZ (PPFK), lors de sa séance du 8 novembre 2010, a décidé à l'unanimité de réclamer avec insistance que l'on réfléchisse en des termes nouveaux et que l'on passe à l'action. La présente déclaration est publiée d'entente avec les présidences respectives de la Conférence des évêques, du Conseil de fondation de l'Action de Carême ainsi que de la Conférence centrale.

A qui cette déclaration s'adresse-t-elle?

En première ligne, elle est destinée aux organes de l'Action de Carême et de la Conférence centrale compétents en matière de cofinancement ainsi qu'aux institutions cofinancées.

Sont également visés les paroisses et communes ecclésiastiques, les organisations ecclésiastiques cantonales et les diocèses, les collaborateurs pastoraux ainsi que toutes les personnes qui se préoccupent de l'Eglise et en animent et soutiennent la vie, que ce soit par leur foi, leur action, mais aussi leurs dons et leurs impôts ecclésiastiques.

Solidarité

Force est de constater que dans notre monde, mais aussi au sein de l'Eglise à l'échelle des continents et de la Suisse, les moyens matériels sont répartis inégalement. Le devoir qui nous est imparti d'assister ceux qui sont dans le besoin et lutter pour une répartition équitable des ressources est indissociable du message fondamental de l'Evangile. Certes, il se fait beaucoup de bonnes choses à cet égard, que ce soit au grand jour ou discrètement, et nous en sommes reconnaissants. Mais, dans le même temps, nous devons aussi constater que nous sommes loin d'être au bout de nos peines.

Compte tenu des responsabilités qui sont les nôtres, il nous appartient au premier chef d'attirer l'attention sur le fait que les moyens financiers à l'échelon de la Suisse et des régions linguistiques demeurent très limités, tandis qu'au niveau cantonal et communal, on dispose en maints lieux de suffisamment d'argent. Il n'y a aucune raison objective pour que les institutions actives à l'échelon suisse soient contraintes de faire des économies au-delà du raisonnable (absence de compensation du renchérissement, suppression de postes, etc.), avec pour effet de soumettre leur personnel à des conditions de travail inégales. La nécessité de procéder à des économies à tout prix et l'inquiétude des collaborateurs pour leur avenir finissent pas peser sur les activités qui sont menées.

Par ailleurs, nous constatons que la campagne œcuménique de l'Action de Carême enregistre régulièrement une diminution des dons récoltés, cela malgré les efforts considérables consentis par de nombreuses paroisses. Cette situation s'explique par la fréquentation toujours plus faible des services religieux, phénomène auquel se sont ajoutés en 2010 les scandales qui ont agité l'Eglise et la survenance de plusieurs grandes catastrophes (l'Action de Carême n'est pas active dans l'aide en cas de catastrophe). Parallèlement, l'Action de Carême souffre d'un manque de soutien de sa campagne de la part des collaborateurs pastoraux dans les paroisses et les missions linguistiques, alors même que le travail au Sud de l'œuvre d'entraide et les efforts que cette dernière déploie également en Suisse sont un témoignage crédible d'une Eglise qui se veut solidaire. Nous rappellerons à cet égard que la collecte organisée dans le cadre de l'Action de Carême répond à un ordre donné par les évêques. Aussi, nous suggérons d'adopter les mesures suivantes:

1. Solidarité avec l'Action de Carême: soutien accru de la campagne

La Conférence des évêques suisses et les diocèses, ainsi que les organisations ecclésiastiques cantonales et l'Action de Carême elle-même intensifieront leurs efforts de sensibilisation à l'importance et au caractère impératif de la participation à la collecte. Les communautés ecclésiales plus particulièrement visées seront celles où une baisse significative des dons a été enregistrée et celles connues pour avoir récolté parallèlement des fonds pour d'autres projets durant des campagnes de l'Action de Carême.

2. Solidarité avec le niveau suisse: «2% pour une solidarité accrue» durant les bonnes années

Proposition est faite aux organisations ecclésiastiques cantonales qui, au travers de leurs contributions à la Conférence centrale et aux diocèses, assument une grande part du financement des tâches de l'Eglise à l'échelon supracantonal, de consentir un effort financier accru au cours des trois années à venir. Il s'agit pour elles, en cas de résultat positif de leurs comptes annuels, d'affecter 2% de l'excédent au renforcement de l'échelon suisse et, ainsi, de manifester une solidarité encore plus forte avec les organisations ecclésiastiques cantonales et les diocèses en proie à des difficultés financières. Et là où une telle mesure paraît indiquée, les communes ecclésiastiques seront invitées à se joindre à cette action. L'objectif visé est de sensibiliser les membres des parlements ecclésiastiques cantonaux et les communes ecclésiastiques aux besoins financiers à l'échelon national et à la préoccupation de la solidarité.

Collaboration

Il est primordial pour l'Eglise de disposer de collaborateurs pastoraux au bénéfice d'une bonne formation de base, de jouir d'une image crédible dans les médias, de promouvoir la réflexion sur des questions brûlantes touchant la pastorale, l'éthique et la société, et d'assurer dans ces derniers domaines la formation continue des personnes salariées et bénévoles à son service. Or, satisfaire ces besoins implique une concentration des forces et des échanges de savoir et d'expériences à tous les échelons. C'est à cette condition que nous pouvons affecter plus efficacement les fonds et les forces de travail à disposition.

Nombre de personnes bien au courant des structures ecclésiales reconnaissent à quel point la collaboration est difficile au sein de l'Eglise. Plutôt qu'à concentrer nos forces, nous tendons en effet à les éparpiller. Les incidences négatives de cette attitude crèvent les yeux, et les coûts qu'elle engendre nous lancent des défis toujours plus lourds. Cela ne vaut pas seulement pour le niveau national, mais aussi pour les diocèses, les cantons et l'échelon local. Aussi, nous suggérons les mesures suivantes:

3. Se montrer plus déterminé dans la conduite des affaires de l'Eglise

Les personnes et organismes chargés de tâches de direction et de coordination sont invités à se montrer plus déterminés dans l'exercice de leurs responsabilités. Il leur appartient d'épuiser systématiquement et à tous les niveaux les possibilités d'obtenir un impact plus fort et d'économiser des fonds.

4. Renforcer ce qui nous relie

Au sein de l'Eglise et de l'opinion publique, ce sont souvent les divergences de vues et les tensions internes qui caractérisent l'image de l'institution. Beaucoup d'énergie se perd dans des conflits qui, de plus, sapent sa crédibilité. Toutes les personnes à même de jouer un rôle à cet égard, en particulier celles qui incarnent l'Eglise aux yeux du public, sont invitées instamment à sortir de ce schéma conflictuel et à se focaliser sur ce qui nous relie en pensées et en actes.

Parcimonie dans l'utilisation des fonds

Nous devons apprendre à nous montrer encore plus rigoureux dans la gestion des ressources précieuses que constituent le travail des personnes et les moyens financiers. La diminution du produit de la collecte de l'Action de Carême, quand bien même les efforts de marketing ont été redoublés ces dernières années, nous contraint à chercher à faire des économies. Même si l'espoir subsiste que les mesures proposées aient l'impact souhaité et que la pression financière se relâche, il faut s'attendre à ce que cela prenne du temps. En outre, l'Eglise doit se faire à l'idée qu'à moyen ou long terme ses ressources matérielles diminueront. Aussi, nous suggérons les mesures suivantes:

5. Mesure d'économie extraordinaire: réduction linéaire de 2% des subsides du cofinancement AdC/RKZ versés en 2011

Le but de cette réduction extraordinaire des subsides – laquelle est appelée à revêtir un caractère unique – est de faire prendre conscience à tous ceux qui sont concernés qu'il n'est désormais plus possible de renvoyer des mesures concrètes à plus tard. En outre, cette réduction doit préparer le terrain à d'éventuelles autres mesures d'économie.

A noter que si la situation financière devait nettement s'améliorer à bref délai, l'Action de Carême et la Conférence centrale reviendront au printemps 2011 sur la mesure de réduction linéaire proposée. Mais

cela ne changera rien au tournant fondamental que réclame le présent appel. Seule la pression du temps sera quelque peu atténuée.

6. Concevoir des solutions durables

Nous sommes conscients que les réductions linéaires ne sont pas un moyen de faire intelligemment des économies et que la demande de verser «2% de plus au nom de la solidarité» ne résoudra pas non plus les problèmes à long terme. Il s'avère nécessaire à la fois de recueillir plus de fonds, de nous concentrer encore davantage sur les priorités essentielles et d'adopter des structures plus efficaces. Le défi s'adresse non seulement aux bailleurs de fonds, mais aussi à la Conférence des évêques suisses, aux organismes responsables du cofinancement et surtout aux institutions cofinancées elles-mêmes.

La collaboration active de tous est une nécessité impérieuse

Les mesures esquissées ici ont pour but d'attirer l'attention sur le besoin urgent d'un soutien général de l'Action de Carême. Mais il s'agit aussi de sensibiliser tous les membres de l'Eglise à la nécessité d'une solidarité et d'une collaboration accrues en son sein, d'adopter une vision large de la réalité ecclésiale et d'être prêt à appuyer et mettre en œuvre des décisions, si douloureuses soient-elles parfois, pour atteindre des priorités clairement définies et assurer la mise en place de nouvelles structures de collaboration.

Dans ce sens, nous prions les organisations ecclésiastiques cantonales, les diocèses, mais aussi les institutions cofinancées de diffuser cet appel dans leurs organes de presse et sur leurs sites Internet. Elles le porteront également à la connaissance de leurs organismes internes ainsi que des paroisses et communes ecclésiastiques. L'Action de Carême (www.fastenopfer.ch) et la Conférence centrale (www.rkz.ch) se tiennent à disposition pour toutes informations complémentaires concernant les tâches qui leurs sont confiées et leurs activités.

Nous espérons qu'en 2011, malgré les nombreux soucis évoqués, nous parviendrons à nous inscrire dans l'esprit de renouveau et d'espérance qui caractérisait la vie de l'Eglise voilà quarante ans. Celui-là même qui animait les responsables de la Conférence des évêques suisses, de l'Action de Carême et de la Conférence centrale de l'époque lorsqu'ils sont convenus de contribuer ensemble à l'avènement d'une présence vivante et crédible de l'Eglise à l'échelon suisse!

Pour la Commission paritaire de planification et de financement CES – AdC/RKZ

+ Pierre Farine, président
Evêque auxiliaire à Genève

Daniel Kosch, secrétaire
Secrétaire général de la Conférence centrale

En cas de questions veuillez contacter Daniel Kosch, secrétaire de la PPFK (Tel. 044 266 12 00 / mail rkz@kath.ch)

Siègent au sein de la Commission paritaire de planification et de financement CES – AdC/RKZ:

- Mgr Pierre Farine, évêque auxiliaire à Genève (CES), président
- Abbé Felix Gmür, secrétaire général de la Conférence des évêques suisses (CES)
- Chanoine Nicolas Betticher, vicaire général du diocèse de Lausanne-Genève-Fribourg (CES)
- Père Roland-B. Trauffer, ancien vicaire général du diocèse de Bâle (CES)
- Werner Huber, ancien président de l'Eglise nationale catholique romaine du canton d'Argovie (AdC)
- Béatrice Vaucher, membre du Conseil de fondation de l'Action de Carême (AdC)
- Ursula Muther, administratrice de l'Eglise nationale catholique romaine du canton de Berne (RKZ)